

218C0991  
FR0012757854-FS0532

5 juin 2018

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**SPIE SA**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 juin 2018, la Caisse de dépôt et placement du Québec (65 rue Sainte-Anne, 14<sup>ème</sup> étage, Québec, G1R 3X5, Canada) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 mai 2018, le seuil de 10% du capital de la société SPIE SA et détenir, à cette date, 15 643 080 actions SPIE SA représentant 28 102 711 droits de vote, soit 10,15% du capital et 16,25% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SPIE SA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 4 juin 2018, 16 548 057 actions SPIE SA représentant 29 007 688 droits de vote, soit 10,74% du capital et 16,77% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

La Caisse de dépôt et placement du Québec déclare :

« Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'AMF, la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») déclare qu'à la date du 4 juin 2018 :

- ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions sur le marché, le 29 mai 2018 ;
- l'acquisition d'actions sur le marché a été financée par la CDPQ sur ses fonds propres ;
- agir seule et ne pas agir de concert avec un tiers ;
- la CDPQ envisage d'acquérir des actions SPIE SA en fonction des conditions de marché ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de SPIE SA ;
- avoir l'intention d'être un investisseur stable et sur le long terme, et soutenir la stratégie de la société ;
- la CDPQ n'envisage pas de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n'être partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de SPIE SA ;
- la CDPQ envisage de demander la nomination d'un administrateur supplémentaire. »

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 154 076 156 actions représentant 172 922 244 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.